



Tableau récapitulatif : permis, interdit, divergence

جَدْوَلُ جَامِعٍ لِأَحْكَامِ الْحَائِضِ

Toutes les règles des fiches 1 à 5 sur une seule page.

Une vue d'ensemble des règles étudiées dans les fiches 1 à 5. La colonne « **Ce que retient l'ouvrage** » donne l'avis jugé le plus solide par l'auteur ; la dernière colonne signale l'accord des savants ou une précision, notamment la position mālikite.

Consensus les savants sont unanimes · **Divergence** plusieurs avis existent · **Mālikites** position de l'école mālikite

Pendant les menstrues...	Ce que retient l'ouvrage	Accord	Précision
Prier	Interdit · pas de rattrapage	Consensus	Ne rattrape que la prière dont le temps était entré avant les règles.
Jeûner	Interdit et non valide	Consensus	Les jours de Ramadan sont rattrapés.
Dhikr, invocations, istighfār	Permis	Consensus	Même une formule qui fait partie d'un verset, employée comme dhikr.
Réciter le Coran	Permis	Divergence	Mālik : permis (opinion connue). Après l'arrêt du sang : attendre le ghusl.
Toucher le muṣḥaf en cas de nécessité	Permis	Consensus	Pour le protéger.
Toucher le muṣḥaf sans nécessité	Permis, intermédiaire préférable	Divergence	Mālikites : interdit à main nue, sauf élève et enseignante (un avis).
Lire un tafsīr, un livre de fiqh, une traduction	Permis	Divergence	Permis chez les mālikites.
L'i'tikāf	Non tranché	Divergence	Majorité : non valide.
Entrer en iḥrām	Permis	Consensus	Ghusl recommandé.
Le ṭawāf	Interdit et non valide	Consensus	Sauf nécessité réelle : permis et valide (avis retenu).
Le sa'y	Permis	Divergence	La pureté n'est pas une condition (majorité).
Le ṭawāf d'adieu	Dispensée	Divergence	Hadith de Ṣafiyya.
Le rapport conjugal	Interdit	Consensus	Kaffāra d'un dinar ou d'un demi-dinar (avis retenu).
L'intimité hors rapport	Permis	Divergence	Au-dessus du nombril et sous les genoux : consensus. Mālikites : interdit entre les deux.
Être divorcée pendant les règles	Non permis	Divergence	Mālikites : la reprise est obligatoire.
Femme en istiḥāḍa	Statut de femme pure	Divergence	Elle prie, jeûne ; les rapports sont permis.

À la fin des règles

- Elle fait le **ghusl** ;
- avant le ghusl : pas de prière, pas de récitation, pas de rapport ;
- pure avant l'aube : son jeûne du jour est valide.

Ce qui ne change pas

- Elle n'est pas impure en elle-même ;
- le dhikr, les invocations et les bonnes œuvres restent ouverts ;
- « *L'adoration ne s'arrête jamais. Elle change simplement de forme.* »

Fiche de révision tirée de l'ouvrage *Les menstrues de la femme en Islam : comprendre le ḥayḍ, le nifās et l'istiḥāḍa*, Papa Madior Diop, Éditions TAHA ACADEMY, 2026 — support de la formation « Les menstrues en Islam ». Pour toute situation particulière, consultez une personne de science.

Retrouvez cette fiche et tous nos cours sur TAHA ACADEMY

Scannez le QR code pour ouvrir sa page sur le site :

www.taha-academy.com/bibliotheque/27

